



Recherche en un coup d'œil

Validation du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI) dans une population masculine sous responsabilité fédérale

MOTS CLÉS : Dépistage des troubles mentaux, validation des instruments de dépistage, santé mentale des délinquants

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI) est un ensemble d'instruments d'auto-évaluation destiné à repérer les délinquants qui ont besoin de ce type de services à leur admission. Cette étude visait à déterminer si le SIDTMEI permet de repérer ces délinquants.

Ce que nous avons fait

Le SIDTMEI comprend le Bref inventaire des symptômes (BSI), l'Échelle de mesure de l'état dépressif, du désespoir et du suicide (DHS) et l'Échelle d'illusion sur soi-même de Paulhus (PDS). Ces instruments ont été utilisés auprès de 500 délinquants de sexe masculin au Centre régional de réception et d'évaluation (CRRE) dans la région du Pacifique, entre octobre 2006 et septembre 2007. Cet échantillon représente 95 % des délinquants admis au CRRE sur une période de 14 mois. Les rapports de cas basés sur des entrevues cliniques ont été codés pour déterminer si des recommandations en vue de l'obtention d'autres services de santé mentale ont été formulées. Les résultats du SIDTMEI ont été comparés à ces recommandations en vue de services ultérieurs. Une deuxième analyse a permis de comparer les résultats du SIDTMEI aux troubles mentaux diagnostiqués d'après l'examen des dossiers. Des tests de validité effectués au moyen de tableaux comparant deux facteurs à deux autres ont permis de produire des estimations de la sensibilité, de la spécificité et des taux de faux négatifs et de faux positifs.

Ce que nous avons trouvé

Le SIDTMEI a indiqué correctement que 76 % des délinquants avaient besoin de services (sensibilité) et que 65 % n'avaient pas besoin de services (spécificité). Neuf pour cent des délinquants avaient besoin de services, mais le SIDTMEI ne les a pas repérés (faux négatifs). L'établissement du profil de ces délinquants a permis de déterminer que 35 % étaient considérés comme ayant un déficit intellectuel, symptômes que le SIDTMEI n'évalue pas actuellement. Même si les taux de détresse mesurés par le SIDTMEI étaient plus élevés dans le cas des délinquants autochtones que chez les délinquants non autochtones, ces écarts n'étaient pas statistiquement significatifs. De même, les indices de validité du SIDTMEI pour les délinquants autochtones et les délinquants non autochtones ne différaient pas beaucoup. L'évaluation de la

validité de l'instrument par l'application des scores limites T de 65 et leur comparaison à des troubles mentaux diagnostiqués ont permis de produire un taux de sensibilité de 83,3 % et un taux de spécificité de 54,8 %, soit un taux d'exactitude global de 58,2 % (291/500) et un taux d'amélioration relative par rapport au hasard (ARRH) de 66,8 %. Quarante pour cent de l'échantillon total (199/500) étaient des faux positifs, c.-à-d. que les délinquants n'ont pas reçu de diagnostics, mais ont été repérés par le SIDTMEI. Le SIDTMEI n'a pas repéré dix délinquants (17 % des délinquants pour lesquels on a diagnostiqué un trouble mental) selon le score limite T de 65 et seulement 5 au moyen du score limite T de 60.

Ce que cela signifie

Dans l'ensemble, ces résultats confirment que le recours au SIDTMEI contribue au repérage des délinquants qui ont besoin de services de santé mentale supplémentaires. Les administrateurs devront décider des scores limites optimaux qui permettent d'établir l'équilibre souhaité entre la sensibilité et la spécificité, étant donné la priorité accordée à la réduction des faux négatifs. Des ajouts possibles aux futures versions du SIDTMEI pourraient améliorer la validité du système d'évaluation, en particulier si elles indiquent les délinquants ayant un déficit intellectuel.

Pour de plus amples renseignements

Stewart, L. A. et Wilton, G. (2011). *Validation du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI) dans une population masculine sous responsabilité fédérale*, Rapport de recherche R 244, Ottawa (Ont.), Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir une version PDF du rapport intégral, veuillez écrire à l'adresse suivante : recherche@csc-scc.gc.ca

Préparé par : Lynn Stewart

Pour nous joindre

Direction de la recherche
613-995-3975
recherche@csc-scc.gc.ca

